



VERSAILLES

Porchefontaine Conseil de quartier

Conseil de quartier du 8 janvier 2013
COMPTE-RENDU

Etaient présents :

Présidence : Martine Schmit, Michel Lefebvre

Collège des associations

Nicolas Etiévant du CLAP53, Marie-Madeleine Hooge du Réseau d'Echanges des Savoirs, Amélie Menant de l'ALEPP, Catherine Mordant pour la PEEP, Hélène Schutzenberger-Bojarski de VEI, Bernadette Perrutel de Sesakinoufo, Marc Bessis de l'Association des Commerçants et Artisans de Porchefontaine

Collège des habitants

Jean-Paul Neveux, Jean-Philippe Le Roy, Francis Flamand, Tanguy de la Laurencie, Caroline Prouff, André Montialoux, Laure Dispan de Floran, Antoine Divan

Personnes désignées

Stéphane Bouilloux-Lafont, Marie-Christine Claraz, David Crépy, Janine Meurin, Francis Naudin, Simone Prost, Pierre Arnaud

Absents excusés : Isabelle Lallemand, Christian Rey-Renaux

Nadia Vargas de Fontaine de Gaïa, Dominique Walgraeve, Bernard Jacob, Thomas de Wailly

Absents :

Raphaël Benda, Bernard Jacob, SOS Victimes 78

Assistaient à la réunion : Marie-Jo Jacquy de l'Echo des Nouettes ; François Lengrand.

!- !- !- !

Martine Schmit présente ses meilleurs vœux au conseil. Elle rappelle que les élections municipales ayant lieu en mars 2014, le dernier conseil de quartier devrait avoir lieu à priori, au plus tard en septembre 2013.

Le Conseil accueille François Lengrand, suppléant d'Hélène Schutzenberger-Bojarski pour VEI.

Mairie de Versailles – Cabinet du Maire

Référence à rappeler : - Affaire suivie par : Martine SCHMIT et Michel LEFEVRE

Tél. : 01 30 97 81 69 - Fax : 01 30 97 84 94

Hôtel de Ville - 4, avenue de Paris R.P. 1144 - 78011 Versailles Cedex

www.versailles.fr

A. Adoption du procès-verbal du conseil du 20 novembre 2013

Après échange de vues sur la rédaction et quelques modifications du point 3, le compte-rendu est adopté.

Une discussion s'engage spontanément sur le commerce du quartier qui connaît des difficultés. Le magasin de l'Art et la Manière a fermé, le projet de commerce de bouche qui était envisagé dans le nouvel immeuble de la rue Coste n'aboutira pas, l'avenir de la librairie est très incertain.

Martine Schmit précise que la municipalité aide autant que faire se peut des commerçants, elle peut intervenir auprès d'un propriétaire sur le montant d'un loyer ou aider à l'installation d'un commerce mais son domaine d'action est limité. Elle précise que certains propriétaires de locaux commerciaux ne les louent pas car certains d'entre eux nécessitent une remise aux normes qu'ils ne peuvent assumer.

Il est donc important de relayer auprès des habitants l'importance de faire des achats à Porchefontaine si l'on souhaite voir s'y maintenir un centre vivant.

B. Intervention des membres de la Commission Urbanisme : le zonage électoral du quartier, présentation et proposition.

Pourquoi modifier le découpage actuel du quartier de Porchefontaine ?

Les raisons sont les suivantes :

- se rapprocher du vécu des habitants sur leur quartier
- connaître la zone de responsabilité du Conseil de quartier
- résoudre les difficultés apparues lors des élections du Conseil de quartier (CdQ)
- proposer d'harmoniser les documents de la ville qui ne donnent pas la même définition du quartier que le découpage électoral (Découpage Travaux – découpage SIG).

Martine Schmit rappelle que ses préoccupations concernant le découpage étaient liées :

- aux demandes des habitants du Square du Pont Colbert,
- aux demandes d'habitants du 98, 98bis et 98ter avenue de Paris,

qui souhaitent leur rattachement au quartier de Porchefontaine et non au quartier des Chantiers.

Le Conseil a été élu sur une liste spécifique établie par la Mairie qui définit les limites de Porchefontaine de la façon suivante, en incluant :

- l'avenue de Paris côté pair du 104 au 170 et l'impasse Saint-Henri,
- la rue Ploix des 2 côtés,
- les n° impairs seulement de la rue des Chantiers du n°59 jusqu'au 97,
- le côté impair de la rue du Pont Colbert sauf commune de Jouy en Josas,
- Le square du pont Colbert.

Le quartier des Chantiers comprend lui les numéros pairs des rues des chantiers et Pont Colbert ainsi que les 98 à 102 avenue de Paris.

Pour le zonage scolaire, les enfants du quartier de Porchefontaine sont principalement rattachés aux écoles primaires Yves Le Coz et Pierre Corneille.

Toutefois, une partie du quartier de Porchefontaine selon le découpage actuel du CDQ est rattachée à 2 autres écoles situées hors du quartier :

- du 102 au 170 avenue de Paris, l'avenue de Porchefontaine, l'impasse St Henri, la résidence de la Roseaie, les enfants vont à l'école Vauban,
- côté rue des Chantiers, du 1 au 61 et du 2 au 52, les enfants vont à l'école Edmée Frémy.

A l'inverse, les enfants des n° pair des rues des Chantiers, du 54 au 78, ainsi que Pont Colbert vont à Yves Le Coz alors que ces adresses appartiennent au Quartier Chantiers selon le découpage des CDQ.

Propositions de modification du découpage : prendre en compte le découpage des écoles primaires :

- ajouter au découpage actuel côté avenue de Paris, les 98, 98bis et 98ter à 102
- adopter le découpage Education Nationale, rue des Chantiers et rue du Pont Colbert : on inclurait le côté pair de la rue des Chantiers, du 54 au 78, ainsi que le côté pair de la rue du Pont Colbert.

Avis du Conseil de quartier :

1/ adopte à l'unanimité moins une voix l'idée de la prise en compte des n°98 à 102 avenue de Paris.

Il retient à l'unanimité l'intégration des 2 côtés de la rue du Pont Colbert dans le découpage de Porchefontaine.

2/ propose de retenir les deux côtés de la rue des Chantiers dans une limite à partir des numéros 54 (ou éventuellement 72).

3/ retient également l'idée d'une rencontre du groupe de travail de Porchefontaine avec des représentants du Conseil de quartier des Chantiers, également sensibilisés sur le sujet, pour en discuter.

C. Compte-rendu des permanences

1) Compte-rendu de la permanence du 8 décembre : demande d'un habitant d'autorisation de vente d'huîtres sur le marché de Porchefontaine. Relayée auprès de l'Adjointe en charge du commerce, cette demande a été réexaminée et acceptée.

2) Prochaine permanence samedi 12 janvier : Bernadette Perrutel, Janine Meurin de 10 h à 11 h, Pierre Arnaud, Francis Flamand de 11 h à 12 h.

D. Intervention de la représentante de l'association VEI

L'association VEI a organisé une réunion sur le thème des conseils de quartier le 28 novembre 2012 en présence d'élus.

Hélène Schutzenberger rappelle que les conseils de quartier ont été initiés par l'ancien maire de Versailles, Etienne Pinte en 1978, de manière expérimentale. En 2002, la loi « Vaillant » les a institués pour les communes de plus de 50.000 habitants. Il a été rappelé que le pouvoir de décision reste du domaine des élus. Les Conseils de quartier sont une autorité consultative et non décisionnelle. Ils sont force de propositions et pas seulement lieu d'écoute des projets municipaux.

Hélène Schutzenberger Bojarski a assuré la présentation du conseil de Porchefontaine. Elle a valorisé trois projets : l'aménagement du jardin du square Lamôme, l'aménagement de la bande cyclable sur l'avenue de Porchefontaine, la mise en place de la fête du Bal Lamôme, en insistant sur les différentes étapes par lesquelles le CDQ était passé pour aboutir à la réalisation de ces projets. Elle a insisté sur les investissements en temps et énergie réalisés par les membres du conseil impliqués dans ces projets, la volonté et le soutien de la présidente du conseil, le meilleur compromis possible entre les exigences techniques et financières et les souhaits des habitants, le bon climat avec les services techniques : l'écoute des besoins exprimés et la compréhension des contraintes, le caractère ni « tout-puissant » ni « complètement inutile » du conseil, la création d'une convivialité dans le quartier, l'approvisionnement mutuel des membres du conseil et la mise en place d'un cadre d'action suffisamment souple pour les bonnes volontés.

Une des caractéristiques des projets du conseil de Porchefontaine est d'être de taille raisonnable et sans incompatibilité avec les projets municipaux. D'autres conseils de quartier se sont heurtés à des projets trop ambitieux. Il semble préférable d'avancer progressivement sur des projets plus modestes sans perdre de vue les idées initiales.

En conclusion de la réunion de VEI, il a été évoqué le relais assuré par la presse sur les décisions des conseils de quartier et l'idée d'une réunion annuelle des conseils de quartier.

Martine Schmit a tenu à remercier les membres du conseil de Porchefontaine pour leur cohésion, leur neutralité politique, leur volonté de valoriser l'intérêt général sur les intérêts particuliers.

E. Suivi des dossiers et points divers

1) Collecte des déchets verts : Le nouveau marché de collecte des déchets ménagers passé par Versailles Grand Parc (VGP) a pris effet à compter du 1er janvier 2013. Il prévoit une collecte mensuelle des déchets végétaux pendant la période hivernale (du 1er décembre au 14 mars) le 3ème mardi du mois (15 janvier, et 19 février, 17 décembre), la collecte redevenant hebdomadaire à partir du mardi 19 mars.

2) Collecte des textiles usagés : Les services de VGP ont répondu favorablement au souhait transmis notamment par la représentante de VEI d'installation d'un point de collecte des textiles usagés dans le quartier.

3) Réouverture du bureau de poste : La Poste a informé la ville de la réouverture effective le 4 janvier du bureau de Porchefontaine : horaires en semaine : 9 h à 12 h et 14 h à 17 h 30 et le samedi : 9 h à 12 h, en indiquant l'avoir « transformé en véritable espace au service des clients ».

4) Aménagement de l'avenue de Porchefontaine : La mairie a reçu peu de courriers d'habitants (une personne habitant rue Molière demande « *n'est-il pas ... indécent d'engager 350.000 € dans un projet aussi futile que la création d'une piste cyclable* ») ; une autre lettre a été publiée dans le journal municipal. A ce propos, le Conseil regrette la réponse apportée par le service de la Communication (qui n'a pas consulté le Conseil) car la réponse n'évoque ni le rôle du Conseil dans le projet, ni la mise en place d'un affichage très précis en début et fin de rue, non plus que la tenue d'une réunion publique, le 30 juin 2012, au cours de laquelle les critiques auraient été opportunément formulées et les réponses immédiatement apportées par les services, les élus et membres du Conseil de quartier présents.

Martine Schmit précise que les trois fosses sans arbre en resteront dépourvues du fait de la découverte lors du chantier de la présence d'une conduite de gaz qui en interdit la plantation. D'autres végétaux seront plantés. Des plantations de géraniums vivaces au pied des arbres seront en principe faites courant janvier.

5) Affichage : le Conseil tient à exprimer sa déception quant à l'affiche des vœux 2013 de la Ville, triste et peu lisible, mais remercie la Mairie pour la qualité des décorations de Noël du quartier avec des remerciements particuliers de la part des habitants du haut du quartier.

6) Cambriolages : Un courrier a été distribué dans certaines boîtes aux lettres, il serait nécessaire qu'il soit distribué dans toutes les boîtes ; et que soit relayée l'importance d'une vigilance de proximité avec par exemple, un autocollant « voisins vigilants » tel qu'il existe dans certaines régions de France. Face à cette forte recrudescence de cambriolages, il est important de repérer tout fait/événement semblant anormal et de pouvoir décrire précisément faits et individus vus. La police a augmenté les passages dans le quartier, notamment la police montée qui permet de voir au-dessus les clôtures.

7) Aménagement de la Halte de Porchefontaine : pas de nouvelle à ce jour du Responsable Institutionnel de la ligne C qui a, pour répondre à notre demande (et pour rappel), commandé un devis financier et technique pour l'installation d'une rampe à bagages. Par ailleurs, la question de la réduction de l'intensité des coups de klaxon émis par les trains lui a été posée et une amélioration en ce sens semble avoir été apportée.

8) Le dîner du Conseil, fixé au mercredi 23 janvier à 20 h, aura lieu cette année dans le quartier et la Ville offrira des boissons et le dessert (galettes).

Fin du conseil : 23 h 15.